Association Prado Bourgogne

Association (loi 1901) d'Action Éducative et Sociale Spécialisée
Mission de Service public

SERVICE PLACEMENT A DOMICILE ASSOCIATIF

CES SALORNAY
CES BELLEVUE MONTFERROUX
CES LE MEPLIER
FOYER EDUCATIF LA MAISONNÉE
SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL ET EDUCATIF

RAPPORT D'ACTIVITE 2019 PAD

CES LE MEPLIER

FOYER LA MAISONNEE

SERVICE PLACEMENT FAMILAL

CES SALORNAY

CES BELLEVUE MONTFERROUX

DIRECTION DU SERVICE DE PLACEMENT A DOMICILE
3 Rue des Crépins
71450 BLANZY

Tél. 03.85.68.40.68 - Fax 03.85.68.31.15

SOMMAIRE

I - Présentation du Service Page 3

1. Identification
2. Organisme Gestionnaire
3. Mission
4. Décideurs de Mesures
5. Agrément – Habilitation

II - Eléments et indicateurs de suivi relatifs à la prise en charge des enfants par Service Page 4

1. Indicateurs relatifs à la prise en charge
2. Indicateurs Journées par service

III- Déclinaison du projet de l'établissement en actions opérationnelles – nos axes de travail 2018 -2019- 2020 Page 5 à 17

1. Rappel des Axes de Travail 2018
2. Bilan par l'Equipe PAD et Fiches Actions

IV- Temps fort de l'année Pages 17 à 18

V- Gestion des ressources humaines Page 18 à 19

1. Mouvement des personnels en 2019
2. Etat de l'absentéisme en 2019

VI- Nos actions de formation individuelles et collectives Page 19

1. Formation interne
2. Formation sur plan de formation
3. Formation sur Budget du Service

VII - Chantiers en cours, cap fin 2018 et suivants Page 19 à 20

VIII - Conclusion du Directeur Page 20

Annexes Page 21 à 28

I - Présentation du Service

1. *Identification*

Service de Placement à Domicile
3, rue des Crépins
71450 BLANZY
Tél : 03 85 68 40 68
Fax : 03 85 68 31 15

E-Mail: méplier@pradobourgogne.fr
www.pradobourgogne.fr

Numéro de SIRET : 385 400 452 000 46
Code APE : 853 H

2. *Organisme Gestionnaire*

Association du PRADO BOURGOGNE
1154, route de Salornay - BP 10149 Hurigny
71006 – MACON Cedex
Téléphone : 03.85.34.75.15
Télécopie : 03.85.34.65.39

3. *Mission*

En fonctionnement permanent, ce Service accompagne 18 Jeunes sur le Département, âgés de quelques mois à 17 ans.

Objectifs :

- ☞ Eviter un placement en établissement,
- ☞ Accompagner un retour en famille,
- ☞ Préparer un placement en établissement,
- ☞ Faire des évaluations de situations pour proposer des orientations.

4. *Décideurs de Mesures*

- ☞ La Direction des Services Sociaux / Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille,
- ☞ Les Juridictions pour Enfants.

5. *Agrément – Habilitation*

☞Agrément du Département de Saône-et-Loire, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille,
☞Habilitation par le Ministère de la Justice au titre :
- ✧ Des articles 375 et suivants du Code Civil, relatifs à l'Assistance Educative.

II - Eléments et indicateurs de suivi relatifs à la prise en charge des enfants par Service

1. Indicateurs relatifs à la prise en charge

En annexe 1 est inséré le tableau reprenant tous les éléments concernant l'activité du Service.

2. Indicateurs Journées par Service

a) Indicateurs Journées

- Objectif du Service : 6 570 journées,
- Réalisé : 6 386 journées,
- Taux d'occupation réel : 97.20%.
  - En 2017 : 95.45 % journées
  - En 2018 : 96.09 % journée
  - En 2019 : 97.20 % journées

Placement à Domicile :

Années	Admissions	Sorties
2017	19	11
2018	13	13
2019	11	12

- Durée moyenne du séjour :
  - 2017 : 8 mois
  - 2018 : 10 mois
  - 2019 : 13 mois

b) Jeunes dont le PAD s'est arrêté pour un placement traditionnel ou une autre mesure :

- 3 enfants ont bénéficié d'une autre prise en charge
- 2 enfants placés chez des ASFAM

c) Jeunes dont le PAD s'est arrêté :

- 7 enfants en fin de prise en charge

III- Déclinaison du projet de l'établissement en actions opérationnelles – nos axes de travail 2019

1. Rappel des Axes de Travail 2019

Les objectifs poursuivis :

En direction de la famille :

Il s'agit d'un véritable accompagnement à la parentalité, mettant à contribution les capacités de changement des parents et leur « désir » d'assumer leur rôle afin de restaurer le cadre de l'exercice de leurs fonctions parentales. Ce travail d'accompagnement et de médiation familiale visera à rendre les parents partie prenante, à maintenir le Mineur dans son milieu familial par le biais d'interventions éducatives intenses, régulières et personnalisées :

- Renforcer les fonctions parentales dans les relations parents/enfants
- Aider les parents à exercer leurs responsabilités malgré des situations difficiles et renforcer l'autorité parentale
- Soutenir la place de chacun dans la cellule familiale, prendre conscience et tenir compte des besoins de chacun dans le respect des cultures familiales
- Aider les parents à découvrir et à affirmer leurs potentiels éducatifs
- Prévenir des troubles de la relation familiale et des carences éducatives.

En direction des Mineurs :

Au domicile, l'intervention ne peut se concevoir qu'en présence des parents.
L'accompagnement éducatif fera exister l'enfant en tant que « sujet » au sein de sa famille et de son environnement social. La place de chacun sera travaillée, une aide individualisée sera apportée dans les différents domaines de la vie de l'enfant.
Favoriser l'évolution du Mineur dans le cadre du contexte familial et sa prise d'autonomie dans le cadre de son évolution personnelle, sociale et scolaire sera également une priorité pour le Service.

En direction des parents et des Mineurs :

Il sera important de tenter de limiter, voire de réduire la durée du placement. Accompagner les parents dans les différentes prises en charge de leurs enfants (scolaire, médico-psy…) et les soutenir dans les actes de la vie quotidienne liés à l'éducation de leur (s) enfant (s) sera de fait un axe fort du travail à réaliser. Cependant, en cas d'incapacité temporaire, nous serons à même d'intervenir : par exemple, aller chercher un enfant à l'école, le conduire à un rendez-vous si le parent a lui-même une obligation…

2. Bilan du Service PAD

Pour la première fois cette année, nous avons réalisé le bilan du Service en présence du Directeur général. Ci-dessous le compte rendu de ce temps de travail.

2.1 Bilan PAD Associatif

Date : 19/06/19
Lieu : Direction Générale
Participants : M. IZZAR (Directeur général) ; Mme LABALME (Responsable qualité) ; M. FRITSCH (Directeur du PAD); Mme MYSKOWIAK (Educatrice) ; Mme GAUTHIER (Educatrice) ; Mme DOUHERET (Educatrice) ; Mme DESMURS (Educatrice) ; Mme BERT (Educatrice) ; Mme GRICHE (Psychologue sur Mâcon remplaçante de Mme BOUIN) ; Mme PICHET (Psychiatre) ; Mme JAVELOT-DANHIER (Cheffe de service du PAD)
Excusée : Mme BOUIN (en congé parental)

« M. FRITSCH : Traduction des fiches action du CPOM : n°7 et 11, n°5
Places, compétences parentales, détention de l'autorité parentale.
Les Cadres ont réalisé une fiche action : Cf. fiche action A. Fritsch et C. Javelot Danhier JD, insérée dans le programme d'activités.
Le bilan de cette dernière : mise en place de réunions de direction : 8 prévues 5 réalisées, tous les CR n'ont pas été diffusés comme convenu.
Nous ne sommes pas complètement satisfaits car nous devons améliorer certains points notamment concernant la réflexion et la construction autour du Service. Ces temps ont eu lieu sur le Mâconnais mais pas sur Montceau. Il semblerait intéressant de pouvoir faire moins de réunions mais en présence de Chantal Pichet et Anicia Bouin.
Amélioration concernant le portage du PAD au niveau associatif mais il y a encore des actions de communication à mettre en place.
Les salariées semblent toujours motivées par leurs missions et pour le PEOB, le fait de réaliser également des missions du DREF leur permet de souffler en termes de situations et rencontres avec les familles.
Le service semble avoir une cohésion d'équipes avec des regards croisés au sein des familles.
Dans le cadre du PAD, nous avons (les éducatrices et la Cheffe de service) des missions très variées et riches. Nous sommes davantage axées « sur l'enfant ». Nous pouvons et devons être créatives, autonomes, polyvalentes, être adaptables. Des exemples ont illustré ces propos.
***Concernant les partenaires** : nous devions avoir des réunions avec l'AEMO et les Magistrats sur Mâcon, des propositions avaient été faites mais à ce jour, elles n'ont toujours pas eu lieu.*
A Mâcon, il semble exister une petite rivalité avec certains travailleurs sociaux de l'AEMO.
La Juge Madame Lemaire ordonne souvent PAD + AEMO.
Importance des partenaires pour travailler en PAD. Nous avons une palette très riche en ce sens.
Cette année 2018/2019, il n'y a pas eu de situations en placement direct.
Le travail avec les parents a permis à ces derniers de reprendre en main leur responsabilité de parents y compris avec des familles porteuses de handicap.
***Effets inattendus** : La séparation est plus douloureuse avec les éducatrices pour les parents que pour les enfants.*
***Grille sur les compétences parentales et les besoins des enfants :** un document a été travaillé par A. Fritsch ; il sera présenté aux éducatrices et psychologue afin de voir comment l'adapter et le mettre en place en 2020.*

S.Myskowiak : A priori, les stagiaires ou nouvelles personnes qui arrivent ne connaissent pas le Service PAD. Il serait important de créer une action de communication. De plus, une action de communication en interne comme en externe permettrait de rappeler les objectifs du PAD : nous avons pu avoir des situations par défaut ou parce que les professionnels ne souhaitent pas avoir la responsabilité du placement en institution.

V. Bert : le PAD est une véritable alternative au Placement en hébergement.
A.Izzar et C.Labalme : Dans le cadre de la formation des nouveaux arrivants un item sur le sujet serait important à mettre en place.
A.Izzar : Il semblerait peut être intéressant que le PAD soit mis à l'honneur lors de l'Assemblée Générale en 2020.

MONTCEAU LES MINES :
Bilan *: définir et mettre en œuvre des procédures de collaboration incluant les familles dans la prise en charge des enfants et adolescents, adaptés à chaque situation.*
A. Izzar demande s'il est possible que les éducatrices réalisent un schéma partenarial car cela est important à montrer aux partenaires. Réaliser une cartographie par secteurs.
Les collègues reprendront celui réalisé par Mâcon mais avec les ***partenaires*** *de leurs secteurs (Creusot, Montceau, Gueugnon, Paray le Monial, Autun, Marcigny les Buxy...). Ces derniers sont essentiels pour ne pas être isolées dans l'accompagnement de la situation. C'est aussi une question de personnes et de lien tout en faisant en sorte que chacun garde sa place.*
Des rencontres avec les partenaires et les parents ou d'autres professionnels se réalisent et sont très constructives. Ils reconnaissent plus le Service PAD que les partenaires comme l'AEMO, l'AED ou les institutions.
A. Gauthier : Il pourrait être important de mettre en place un temps d'échange avec l'AEMO et les Magistrats notamment de Mâcon.
V. Bert : La double mesure avec les AEMO peut avoir du sens en termes de relais à l'entrée ou à l'arrivée mais pas lorsque nous y allons car ils n'arrivent pas à trouver leur place.
A. Izzar : il faudra que nous puissions clarifier ce niveau.
A. Gauthier : De nouveaux profils arrivent comme le handicap physique et psychique, ce qui nous demande une adaptation à tout moment.
S. Myskowiak : Exemple de situations de deux jeunes.
A. Izzar : Il n'avait pas imaginé ce travail sous ces aspects là aussi riches dans ces missions. Les objectifs à atteindre sont très ciblés.
C.Javelot-Danhier : Il y a un gros travail de lien et de confiance à créer avec les parents pour pouvoir avancer avec eux pour le bien-être de l'enfant. Il faut pouvoir prendre du recul et ne pas avoir un regard centré sur l'enfant uniquement.
A. Desmurs : Il est impératif de respecter les parents et être dans l'empathie avec eux et prendre en compte le système familial.
Echange sur le travail effectif des collègues au sein des familles et la frontière avec d'autres missions comme les Hébergements ou autres. Deux mi-temps peuvent se coordonner sous réserve d'être sur le même lieu et la même direction.
C. Pichet : Aide technique classique avec l'ensemble PAD/DREF et travail sur des situations qui leur envahies la tête. Elle va les chercher sur d'autres situations dont elles ne parlent jamais et qui peuvent se déliter de ce fait.
M.Griche : Elle intervient différemment d'A. Bouin tant pour l'aide technique que le fait qu'elle ne se rende pas au domicile pour réaliser des entretiens familles. Ceci, car elle était, d'une part en remplacement et d'autre part, ce n'est pas sa « pratique » d'autant plus qu'elle est assez jeune dans la profession. Anicia Bouin et elle ne sont pas interchangeables.

Elle intervenait les mercredis mais avec les jours fériés, les temps de réunion cadres.... Les absences, l'aide technique s'est effilée. Elle a eu la sensation de ne pas être assez soutenante pour les collègues. Le fait d'être sur place permet également des temps informels.
A. Izzar : Il serait important de prévoir pour la prochaine année des temps comme aujourd'hui, à raison d'au moins deux fois par an.
M.Griche : Comme il y a peu de temps de psychologue sur Mâcon, il serait important de remettre des réunions cliniques avec les éducatrices.
A. Desmurs : Les activités et supports autres avec les familles sont importantes à mettre en place car c'est un très bon observatoire ce qu'il se vit dans la famille.
C.Pichet : Le PAD demande une qualité d'autonomie psychique et créative chez les professionnelles.
C. Labalme : Si un des objectifs du PAD est de préparer un placement en Hébergement, à quel moment vous le proposez et pourquoi ?
Ne faudrait-il pas revoir la formation des éducateurs en Hébergement car les profils de Jeunes seront très différents du fait du travail réalisé avec le PAD.
A. Fritsch : Non pas forcément car il peut également y avoir des situations de Jeunes très limites dont un placement traditionnel ne marcherait pas.
A. Gauthier : L'évaluation des travailleuses sociales en PAD est importante car elles réalisent cette dernière en termes de capacités et d'incapacités. Elles sont beaucoup dans un savoir être plus qu'un savoir-faire. Il est également essentiel de voir les objectifs à travailler par pallier. De par la multitude des interventions, elles ont une expertise dans l'évaluation des situations.
A. Izzar : Notion du jeu et la capacité d'être seul pour les enfants : WINNICOTT.
Formation Systémie centrée solutions réalisée par « différence et changement » : 6 jours la première année puis deux jours par an avec le même organisme qui fait consensus. Essentiel à maintenir pour avoir des outils et des références de travail avec un fil rouge.
L'accès à bon nombre de formations ou de journées d'étude est important pour leur permettre de prendre du recul et échanger avec d'autres personnes, d'autres horizons.
C. Pichet : A deux, on lutte contre le contretransfert des familles. Il faut accepter les limites des familles et il faut faire avec ! Soit en instrumentant les Jeunes pour qu'ils aient une autonomie psychique (aider les adolescents à accepter ces parents-là) ou travailler avec des tiers. Il y a quelque chose d'un peu pathologique chez certains parents et c'est difficile pour les professionnelles de l'accepter.

MACON :

V. Bert : Beaucoup d'enfants plus jeunes cette année et qui manquent de stimulations, avec des parents qui ne savent forcément partager des temps avec les enfants. Elles se sont questionnées à comment faire pour qu'ils expérimentent et puissent prendre plaisir afin de le refaire seuls. Elles ont réalisé de nombreuses activités, sorties en journée, un camp... qui se sont avérés très riches en observations dont par exemple la temporalité chez ces familles. Les parents peuvent également être aidant avec les autres ou les conseiller....
A. Gauthier : Les parents sont souvent dans l'imitation avec les travailleurs sociaux. Même si les familles sont dans « l'incapacité », elles ont un tel lien de confiance qu'elles arrivent à le faire. Au départ, les parents sont au même niveau que leur enfant et le travail à faire est de faire avancer les deux de manière différente mais en parallèle ou avec leurs « limitations » (terme employé par Mme BONNEVILLE).
C.Pichet : Il faut préserver les capacités psychiques des Jeunes pour qu'ils puissent évoluer de manière constructive. Importance de l'apprentissage et des stimulations dès les 3 premières années de la vie pour préserver l'appareil psychique des enfants.
L'intérêt du PAD est que les enfants et les parents travaillent avec leur réalité de vie et leurs ressources. Ils expérimentent les choses de manières fondatrices et pas biaisées par ce que les enfants vivent en Hébergement.
S. Myskowiak : A l'Hébergement, les familles sont parfois diabolisées.
V. Bert : Elles se retrouvent également dans ce que les collègues de Montceau ont pu dire. Elles apprécient également le fait d'être recentrées sur Mâcon pour la fluidité de leurs actions.
Cf. leur bilan.

MOYENS :

Les véhicules électriques sont adaptés pour des trajets courts pour ne pas à avoir en tête le fait de savoir si nous pouvons tout faire dans la même journée. Il est important de garder un véhicule diesel par secteur. Sur MACON, les collègues réalisent l'entretien des véhicules et cela reste problématique y compris pour d'autres détails de leur quotidien.

A. Izzar va rattacher les véhicules au SPFE ou à la MAISONNEE.

Les collègues de Mâcon ont une carte affaire qui fonctionne bien et qui leur permet d'être plus libres dans l'utilisation de l'argent.

Les professionnelles sont plutôt satisfaites de leurs conditions de travail.

A. Gauthier : Lors de son remplacement, ce qui a été compliqué pour elle :

- c'est d'être sur 3 Services avec beaucoup de situations,

- de ne pas avoir de collègue directe psychologue : difficile pour prendre du recul et un appui psychique.

Elle a participé à l'APP au niveau de l'Association et a apprécié. Elle remercie de la confiance qu'on a pu lui accorder au niveau des collègues et des cadres.

Les éducatrices souhaitent que l'APP se poursuivent et avec la même intervenante.

A. Desmurs : Elle a vraiment adoré cette année avec ses collègues et les familles. Cela l'a redynamisée.

A. Izzar a été agréablement surpris par de nombreuses choses qu'il a appris par les retours de ce matin qui seront très aidants pour lui et lui permettront de pouvoir défendre davantage et encore mieux le PAD. Leur travail est très riche avec des objectifs très spécifiques. Une matinée pour lui très riche.

Il remercie C. Javelot Danhier pour son engagement, son dynamisme et sa rigueur dans son travail et son accompagnement.

A. Fritsch est fier de ce qui se travaille au PAD par les Personnels de ce Service. Nous sommes à une croisée des chemins, dit-il, dans l'évolution du PAD pour pouvoir avoir à terme, un vrai Service avec des vrais moyens. Il pourrait être dimensionné sur la base de 25 situations et maximum 30 du fait des deux Bassins pour avoir un temps plein Cheffe de Service.

A. Izzar propose de faire un retour au prochain CODIR du bilan de ce jour.

C. Javelot Danhier : Il est important de garder la même qualité d'intervention si le Service augmente, ne pas baisser les prestations pour avoir le marché ! Si l'effectif augmente, il faut mettre les moyens humains en face. Ainsi, confiance, maturité, étayage, lâcher prise continueront de singulariser le PAD.

Compte rendu réalisé par C. Javelot Danhier et relecture par C LABALME »

2.2 Bilan PAD MACON

2.2.1 <u>Composition de l'équipe PAD Mâcon :</u>

- Un mi-temps PAD non remplacé depuis septembre 2018
- Deux éducatrices spécialisées à plein temps PAD
- Un 0.5 ETP Cheffe de service
- Un 0.08 ETP Psychologue

2.2.2 <u>Fonctionnement de l'équipe PAD de Septembre 2018 à Juin 2019 :</u>

Depuis le mois de septembre 2018, l'équipe est constituée de deux ETP Educateur Spécialisé pour 10 situations. Malgré l'absence du poste 0,50 ETP, nous avons pu maintenir la prise en charge de 10 situations.

En effet, nombreuses des situations accompagnées ont été renouvelées par le Juge pour Enfants cette année ce qui nous a permis de renforcer les accompagnements auprès des enfants et de leurs parents.

Coréférences des situations et travail en binôme :

Intervenir à deux dans chaque situation, est une richesse, nous partageons ainsi nos ressentis dans nos pratiques professionnelles. Cela apporte aussi une neutralité, une meilleure objectivité, un relai. Les familles semblent y trouver aussi un intérêt d'avoir deux intervenants. Le travail en binôme est intéressant, cela permet un investissement plus rapide dans le suivi des situations à travers des échanges réguliers.
Nous nous adaptons en fonction des besoins des familles. Dans certaines situations, nous pouvons nous répartir en axant nos interventions plus sur le parent ou sur l'enfant.

Le travail en lien avec la psychologue :

Dans le cadre du protocole d'accompagnement du placement à domicile sur Mâcon, un entretien familial a lieu systématiquement en début de mesure avec la psychologue du Service et une des éducatrices référentes de la situation.
La psychologue participe en fonction du temps qui lui est imparti : réunions d'équipes, rendez-vous d'admission, bilan d'entrée ou de fin de mesure. Elle peut apporter un regard complémentaire sur les situations familiales.
Ces entretiens peuvent avoir lieu au domicile familial ou au Service. En fonction des besoins observés par les éducatrices, d'autres rencontres sont organisées.
Cet étayage psychologique au sein même de la famille permet de mettre en exergue les problématiques familiales. Ces interventions en binôme éducatrice/psychologue permettent ensuite aux éducatrices de réajuster l'accompagnement proposé en s'appuyant sur les axes de travail dégagés au cours de ces entretiens.
Suite au congé maternité de la psychologue, l'intervention de sa remplaçante sur le Service PAD a été différente. En effet, cette personne n'avait pas les mêmes modes d'intervention : les rendez-vous avec les familles et leurs enfants n'ont eu lieu qu'au Service.
La mise en place de réunions de direction en présence de la psychologue un mercredi par mois a de fait diminué le temps d'intervention auprès des éducatrices. Cette réduction des temps de travail clinique nous a manqué dans l'accompagnement des situations.

Les réunions d'équipe :

Nous avons en moyenne une réunion d'équipe par semaine avec notre Cheffe de service. Cette réunion est importante : c'est un temps d'échange entre nous. Nous faisons le tour des situations.
Cette année, les réunions ont été organisées sur les mercredis. Avec le recul, nous constatons que ce n'est pas adapté, les enfants n'ayant pas école le mercredi. Il est donc souvent arrivé qu'une des éducatrices doivent s'absenter sur les temps de réunion pour assurer des accompagnements.
En dehors de ces temps de réunion, nous pouvons solliciter notre Cheffe de service par mail et/ou téléphone en cas de problèmes particuliers. Sa disponibilité et sa réactivité nous ont permis de ne jamais nous sentir en difficultés malgré la distance géographique.

2.2.3. La composition des Jeunes (âges, profils…)

Nombre de mesures : 13 pour 2018/2019, moitié moins que pour 2017/2018

- **LES DEPARTS**

Retour en famille : 2
Retour en famille avec AED ou AEMO : 0
Orientation interne au Prado : 0
Orientation Etablissements Protection de l'Enfance 71 : 0
Orientation CHRS : 0

- **LES ARRIVEES (indication en nombre)**

ASEF Chalon : 0
ASEF Macon-Paray : 1
ASEF Montceau : 0
PJJ : 0
Association du Prado : 2
Tribunal de Chalon : 0
Tribunal de Macon : 3
Département Extérieur : 0

  - Nombres d'audiences : 4
  - Nombres de VAD : 385 visites au 24/05/2019.

Mesures PAD de septembre 2018 à septembre 2019

Cette année plus encore, nos mesures de placement à domicile nous ont amenés à diversifier nos pratiques.
Nous sommes confrontés à différentes problématique alcoolisme, dépression, maladie…. Ainsi que tous les âges d'enfant, de 2 ans et demi à 17 ans et demi.

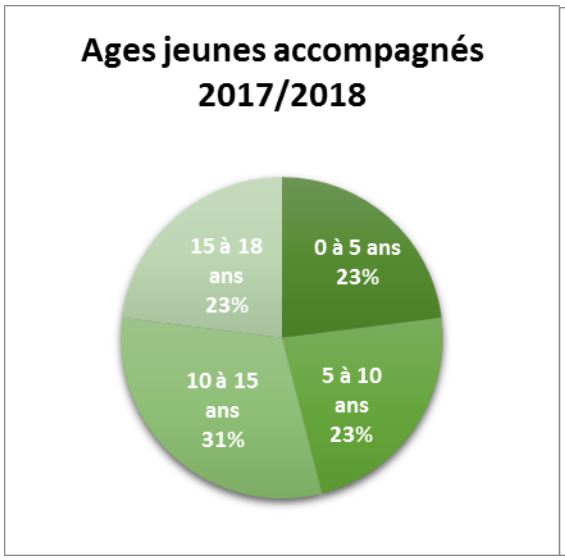

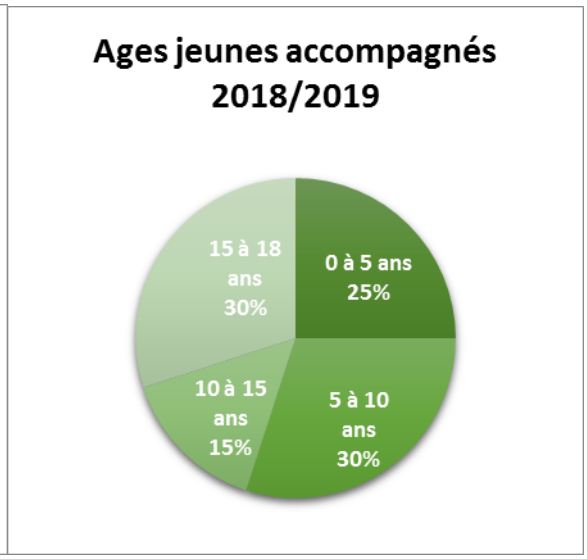

Cette diversité des âges demande une adaptation de nos modes d'intervention que ce soit auprès des enfants comme des parents.

Plus de la moitié des enfants que nous accompagnons cette année ont moins de 10 ans. Notre intervention est différente en fonction de l'âge de l'enfant. Quand les enfants sont jeunes, notre intervention est plus axée sur un accompagnement du quotidien en présence des parents (confection de repas, travail autour du rythme de l'enfant, mise en place de temps partagés entre enfant et parent autour de jeux, activités au domicile ou à l'extérieur, accompagnement au soin pour l'enfant avec le parent, etc…). Il s'agit d'un réel soutien à la parentalité. La question de la protection est alors plus présente avec un souci permanent de pouvoir évaluer que le ou les parents puissent répondre aux besoins de leurs enfants.

A partir de l'adolescence, nous centrons notre intervention sur le développement du projet du jeune que ce soit au niveau du projet professionnel (accompagnement scolarité, mission locale, recherche de stages), comme du développement de l'autonomie (confection de repas avec le jeune au sein du Service, développement de l'autonomie au niveau des transports, des prises de rendez-vous pour du soin, etc..). Il s'agit d'étoffer ses capacités pour qu'il puisse développer ses propres ressources. Parallèlement, le travail auprès du ou des parents est principalement de faire tiers dans la relation parents/adolescents pour permettre à chacun de trouver sa place dans cette difficile étape qui est celle du passage à l'âge adulte.

➔ **Des mesures de placement à domicile qui tendent à durer**

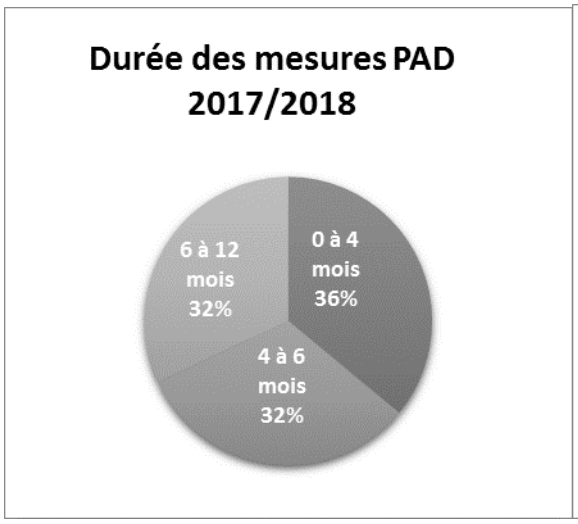

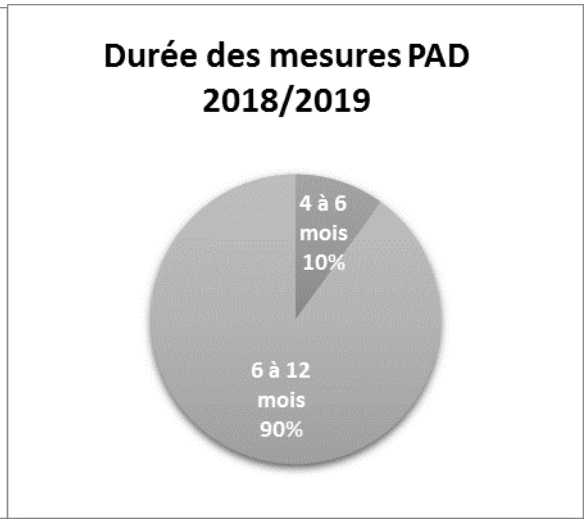

Sur les 13 mesures accompagnées cette année, 8 ont été renouvelées pour une durée d'un an par le juge des enfants. La durée des prises en charge a donc augmenté par rapport à l'année dernière où deux tiers des mesures de placement à domicile avaient été ordonnées pour une durée égale ou inférieure à 6 mois. Ces renouvellements s'expliquent par l'objectif des mesures qui s'inscrivent dans une alternative au placement traditionnel. L'augmentation de la durée permet de pouvoir s'adapter au rythme des familles et ainsi de mettre en place un accompagnement au plus proche des difficultés familiales.

➔ **Développement et importance du travail de Partenariat**

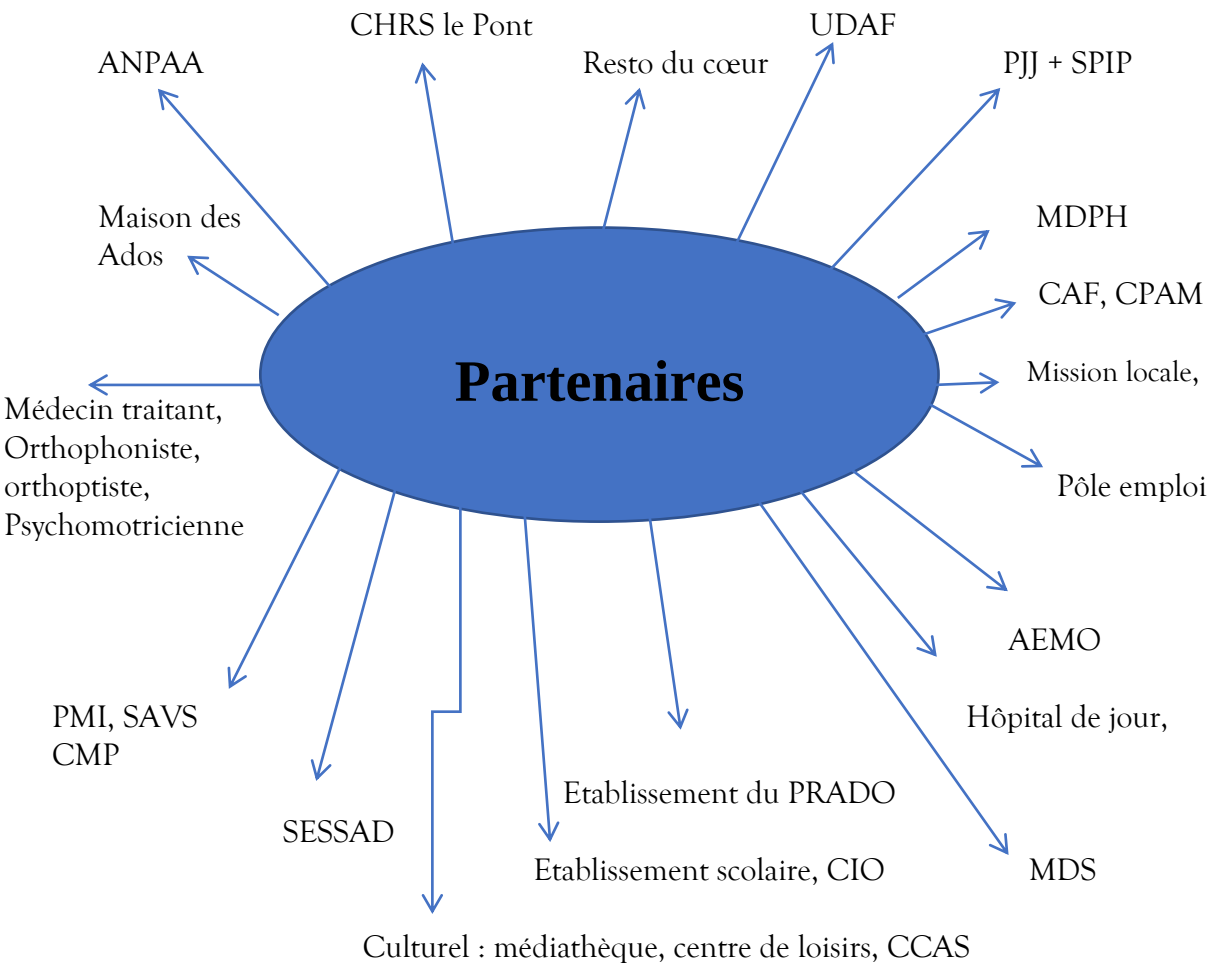

Tout au long de l'année, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les partenaires. En effet, le constat est que pour une situation, nous sommes souvent plusieurs à intervenir. Il nous a fallu du temps pour nous faire connaitre, expliquer aux différents organismes nos interventions, élaborer et organiser nos visites ensemble, pour éviter les doublons en famille. Ce travail est riche en échanges mais demande beaucoup d'investissement.
Nous considérons que ces différents accompagnements spécifiques sont complémentaires, permettent des observations et une évaluation au plus près de la réalité familiale.

2.3. Bilan PAD MONTCEAU LES MINES :

Objectifs – Actions - Effets	Moyens mis en œuvre - Evaluation par qui ? Comment ?	Réalisé
A/ Définir et mettre en œuvre des procédures de collaboration incluant les familles dans la prise en charge des enfants et adolescents, adaptés à chaque situation (élargir, restreindre).	• Repas partagé d'un parent avec son enfant lors des visites • Temps de transport libérant la parole (« cliothérapie » selon Guy HARDY) • Journée familles dans les locaux du PAD • Accompagnement aux rendez-vous en lien avec les partenaires sociaux. Réunion parents (signature AP…) Evaluation par les éducateurs PAD.	1) Mise en place de temps de repas avec les parents et les enfants au domicile qui ont permis d'observer les interactions et pouvoir réajuster les interventions des éducatrices en direction des parents et des jeunes. Pistes de travail élaborées avec tous afin de modifier les comportements de chacun. 2) Les temps de transports restent des moments forts dans l'accompagnement car ils sont souvent libérateurs de la parole tant pour les Jeunes que pour les parents. Ils permettent ensuite de pouvoir reprendre ces éléments dans le cadre du suivi. 3) Ces journées ou demi-journées ont été réalisé afin de créer des temps un peu plus festifs où les parents et les enfants ont pu se côtoyer et échanger sur leurs vécus. Des liens se sont créés permettant à certaines mamans, par exemple, d'éprouver le fait que ce qu'elles vivaient pouvait également être ressenti par d'autres mamans. Il serait intéressant par la suite de penser plus en avant ces temps en y mettant un contenu bien spécifique en présence, par exemple, d'une psychologue. 4) A poursuivre dans un souci de cohérence et de soutien à la parentalité. Chacun apporte sa pierre à l'édifice même si les relations aussi des personnes. Un partenariat officiel permettrait de ne plus dépendre uniquement de l'engagement ou non des uns et des autres.

		La présence effective de l'ASEF dans le suivi des situations est importante car elle permet de faire tiers dans certaines d'entre elles et d'apporter des pistes de travail externes au Service.
B/ Prendre en compte la spécificité de chaque famille, là où elle se trouve	• Echange autour de la situation familiale • Utilisation de la systémie et de l'empathie. Evaluation par les éducateurs. Faire avec, adapter sa posture éducative en fonction de chacun.	1) Adaptation et innovation de nos propositions de travail du fait de situations familiales et de profils variés (handicap, maladie psychique, déficience…). Par exemple, la prise en compte de la famille élargie et le travail de préparation, sur une situation, ont amené à ce que le Jeune soit accueilli chez son oncle. Ce projet a demandé du temps afin de le mettre en place et considérer la place du tiers de ce dernier : conflit de loyauté, évaluation de la capacité, préparation du parent…du Jeune… Chaque situation demande de la créativité et une adaptation de chaque instant. Ceci en lien avec le médecin psychiatre lors des aides techniques ou des réunions avec la Cheffe de service. 1) Utilisation de la systémie solution centrée notamment l'outil de l'échelle et la reformulation en lien avec les journées de formation avec « différences et changements ». Ceci a permis au quotidien de modifier quelques petits comportements et de réajuster nos postures professionnelles au service des situations. A poursuivre si possible dans les années à venir.

2.4. Bilan de la Cheffe de service :

L'année 2019 a été une année charnière dans le développement du Service PAD et dans son fonctionnement. Bien que le travail des éducatrices n'ait été que le prolongement des années passées, il s'est vu impacté par différents points comme :

- La mise en place de la Plateforme départementale pour la régulation des admissions au sein des établissements et des services sur le territoire dès le mois de janvier 2019 a redessiné le paysage social. Il a été nécessaire de s'approprier les nouveaux outils demandés comme les fiches plateforme et anticiper les réorientations éventuelles des Jeunes. A l'inverse, il a fallu repenser notre manière d'étudier les demandes d'admission en rencontrant au préalable les travailleurs sociaux avant de pouvoir activer de façon effective l'admission.

- Le non remplacement d'une collègue à mi-temps jusqu'en juillet 2019 et l'arrivée d'une autre à temps plein sur le Bassin Mâconnais. Les deux éducatrices ont de fait dû gérer les situations à elles deux en soutien de la psychologue et de la Cheffe de service. L'arrivée sur l'été de la 3ème collègue n'a été que peu soutenante puisque la période de congés faisant, la réelle collaboration n'a pu avoir lieu qu'à partir de septembre 2019.

- Modification des répartitions de situations entre les deux Bassins du fait de l'arrivée d'une 3ème éducatrice sur le Mâconnais. Cette dernière est donc passée à 12 suivis dès septembre contre 6 sur le Bassin Minier. Ceci est également à mettre en lien avec le fait que les éducatrices de Blanzy réalisaient en parallèle des suivis dans le cadre du DREF en soutien de l'Hébergement de Méplier.

- Le retour de la psychologue de son congé maternité puis parental sur le Mâconnais qui a permis de reprendre les entretiens familles au domicile de ces dernières et accéder ainsi à des observations et analyses fines des situations tout en soulignant le travail de qualité de sa remplaçante mais de façon différente.

- La réorganisation du Service à échéance du 06/01/2020 avec une montée en charge des situations pour passer de 18 à 40. Ceci, en lien avec la restructuration du Service Accueil de Jour de Méplier. Il a fallu de fait repenser le PAD pour pouvoir répartir les situations sur le territoire avec 3 antennes : Montceau Les Mines/Macon/Chalon-sur Saône avec en parallèle toutes les incertitudes sur le dénouement final puisque dépendant des autorités du Conseil Départemental pour l'autorisation de cette transformation.

Ceci a créé beaucoup d'incertitudes et de craintes chez les salariées du PAD ne sachant ni comment le Service allait se développer ni où ! Il a fallu rassurer chacune de manière collective et individuelle sur l'avenir de ce Service et les conséquences que cela pourrait éventuellement avoir sur le fonctionnement et lieu de travail.

Il est toutefois à noter que les suivis et accompagnement des familles ainsi que des enfants ne s'en sont pas ressentis de par le professionnalisme des Personnels, soucieux de garantir des prestations à hauteur de leurs exigences.

Pour autant, le déménagement dans des locaux du CES de Salornay pour l'antenne de Mâcon annoncé en fin d'année 2019 a été vécu par les éducatrices comme un changement de pratique puisque jusqu'alors, elles étaient basées au cœur de la ville dans des locaux appartenant à la Maisonnée. L'éloignement des Jeunes et donc de leurs familles a été au-delà du changement de lieu, une fissure dans leur manière d'intervenir auprès de ces dernières.
En effet, la proximité de la ville permettait de pouvoir réaliser des interventions en proximité avec une réactivité quasi immédiate. Les Jeunes qui le pouvaient, se rendaient au Foyer La Maisonnée, dans la Villa dédiée au PAD afin de réaliser des entretiens ou des activités supports à la relation et au suivi.

Ainsi, cette année a été remplie avec intensité. Elle a pu démontrer une nouvelle fois la capacité de ce Service à s'adapter à de nombreuses situations que ce soit du côté des familles ou du fonctionnement. Le passage à temps plein prévu pour le poste de Cheffe de service au regard de l'activité devrait permettre d'amorcer le changement dès le début de l'année 2020 et porter ainsi les équipes dans cette mouvance. Ceci permettra également de pouvoir réécrire le projet de Service, installer les trois antennes (en termes de logistique entre autres) et accueillir les nouveaux professionnels.

IV - Temps forts de l'année

Cette année, nous avons encore mis en place des temps collectifs, familiaux ou individuels :

- Projection des photos du camp réalisé en Septembre 2018, en présence des familles concernées
- Journées à thème : contes de Noël, Chasse aux œufs, peintures……
- Une sortie à Noël avec les enfants des PAD MACONNAIS
- Un camp en Ardèche avec deux familles est prévu du 14 au 16 juin 2019.
- Un camp à UZES avec trois familles de 3 jours en juin 2019.
- Un après-midi au Service pour faire un retour sur le camp et regarder les photos prises, écouter les ressentis…
- Le passage de 3 à 2 éducatrices à la rentrée de septembre, ce qui implique la fin du poste à mi-temps sur le Service.
- La poursuite des séances d'analyse de la pratique sur Mâcon en lien avec le PAD du mâconnais et le DREF.
- Le renouvellement des situations PAD au mois de septembre avec moitié de nouvelles situations.
- Pour une situation le double suivi entre Mâcon où la Jeune est au lycée et Montceau où la famille réside.
- La formation sur le génogramme sur octobre et décembre.
- Journée départementale « grand 'dire » le 15 octobre 2019 en lien avec la PMI.
- Préparation de l'Assemblée Générale du mois de janvier avec le PAD de Mâcon les jeudis après-midi après l'APP.
- Les activités familles sur le Service : après-midi crêpes en octobre.
- Organisation et préparation de repas par des Jeunes du PAD pendant les vacances de Noël avec invitation des Personnels pour partager ce temps.
- Les 50 ans du CES Le Méplier.

En moyenne, deux à trois familles sont réunies en fonction des objectifs de travail éducatifs, des âges des enfants, des problématiques familiales.
Ces temps nous permettent d'observer leur fonctionnement intrafamilial, leurs compétences de socialisation, leurs capacités d'adaptation à un environnement nouveau et à un rythme différent du leur. Ils nous permettent d'observer leurs potentialités et/ou fragilités dans la prise en charge de leur-s enfant-s. La mise en place de ces activités demande un investissement supplémentaire aux éducatrices dans la préparation matérielle, organisationnelle ainsi qu'un travail à effectuer en amont avec les familles.

Cette année, un séjour de 3 jours en Ardèche avec 2 familles s'est réalisé du 14 au 16 Juin 2019. Par expérience, les séjours précédents se sont avérés positifs avec un désir de renouveler des camps « familles ». Ils permettent d'observer le fonctionnement de la famille en dehors de son lieu de vie. Nous constatons que certaines familles se saisissent des moments partagés, des observations des autres familles pour mettre en mouvement leur propre fonctionnement familial.

Contrairement aux années précédentes, nous avons inclus les familles dans l'organisation du camp en leur laissant la possibilité de proposer des activités et visites en fonction du lieu choisi. Deux réunions ont eu lieu avec elles au préalable pour échanger sur ce sujet.
Nous avons ensuite réuni les familles qui ont participé à ce séjour autour d'un goûter pour partager ces souvenirs en projetant un film réalisé par nos soins. Les familles ont apprécié ce temps de rétrospection.

- Mai : rencontre avec Mme SETE du CD71 pour faire un bilan du PAD depuis sa création.

V - Gestion des ressources humaines

1. *Salariés (E.T.P.) : 46.18 ETP en 2018 et ETP 44.36 ETP en 2019*

	31/12/18	31/12/19
☞Direction – encadrement :		
Directeur	0	0
Chefs de service :	0.50	0.50
☞Administration – gestion :		
Technicien qualifié :	0	0
Agent administratif :	0.50	0.50
☞Services éducatifs :		
Educateur spécialisé :	3.50	4.50
☞Paramédical :		
Psychologue :	0.08	0.08
Médecin psychiatre :	0.06	0.06

2. *Etat de l'absentéisme en 2019*

Total jours : 196 jours

	MALADIE	A. T	Maternité	Congés parental
Jours	26	0	54	142

VI - Nos actions de formation individuelles et collectives

1. Formation interne

2. Formation sur Plan de formation

- ☞Deux jours de formation pour la Cheffe de service et l'ensemble des salariées sur l'analyse systémique brève.
- ☞Deux jours de formation pour la Cheffe de service et deux salariées du Service aux journées de l'ANMECS à Biarritz (mars 2019).
- ☞Une journée de formation avec Mme Emmanuelle BARUCHET-BONNEVILLE en lien avec les équipes de la Maisonnée, sur le thème des besoins de l'enfant, des compétences parentales.
- ☞Deux jours de formation Sécurité routière Centaure pour une salariée.

3. Formation sur budget du Service

- ☞Rencontre professionnelle « santé mentale : parentalité et enfance » 1 journée

VII - Chantiers en cours, cap fin 2019 et suivants

A partir du mois de septembre, compte tenu de la sous activité du Service Accueil de jour du CES Le Méplier et en lien avec la Direction générale, les Services de l'ASEF, nous avons travaillé sur l'hypothèse de transformer des places d'Accueil de jour en place PAD. Cette réflexion a abouti à une proposition de passer le Service PAD de 18 à 40 places sur trois antennes : Macon – Montceau – Chalon.

En octobre 2019, cette proposition a été travaillée avec les Services de l'ASEF. Les Cadres du PEOB et PAD ont ensuite pensé aux conséquences d'une réponse positive : à savoir le passage à plein temps de la Cheffe de service sur le PAD (ce qui libère un ½ temps sur le Service hébergement de Méplier), la recherche d'une psychologue car la psychologue en poste ne souhaite pas voir son activité augmenter uniquement sur le PAD, la composition des équipes éducatives et la recherche de locaux.

En décembre 2019, après moult décisions, il est décidé que l'antenne de Mâcon déménage de la Villa de la Maisonnée pour s'installer dans des locaux situés à l'intérieur du CES de Salornay. Pour l'antenne de Chalon, nous rechercherons des locaux en location et pour l'antenne de Montceau nous agrandirons des locaux situés à l'intérieur du CES le Méplier.
Le service s'articule sur 3 antennes de 16 places Mâcon – 16 places Montceau – 8 places Chalon plutôt pour des bébés et jeunes enfants. Les équipes seront composés de 4 ETP pour Mâcon et Montceau et de 2 ETP dont une auxiliaire puéricultrice pour Chalon.

L'année 2019 marque la fin d'une étape pour le PAD commencé en 2012 avec 8 places. L'année 2020 s'ouvrira sur la mise en œuvre de cette extension de places sans perte de sens concernant le projet mis en place à l'origine. Nous travaillons sur un protocole associatif de rapatriement, si nécessaire, de Jeunes à proximité de leur domicile en prenant appui sur l'ensemble des établissements et Service du Prado Bourgogne.
Nous travaillerons également avec les équipes sur la mise en œuvre de la grille d'évaluation des situations en partant des besoins de l'enfant, grille mise en annexe du rapport. Nous nous donnons la fin du CPOM pour rédiger un projet de service adapté à la réalité de l'extension de ce service.

VIII – Conclusion du Directeur

Cette année 2019 est marquée par la mise en place d'une orientation de travail insoupçonnée. Ce scénario s'est mis en place au fil de l'eau à partir de septembre 2019. Son premier aboutissement est une reconnaissance du travail réalisé depuis plus de 7 ans.

Les enjeux pour 2020 sont nombreux :

- Intégrer de nouvelles salariées sur le Service,
- Intégrer une auxiliaire puéricultrice, dans l'équipe d'éducatrices,
- Constituer un duo Cheffe de service – Psychologue cohérent pour accompagner l'équipe et les familles,
- Conserver un lien de proximité avec les Personnels éducatifs malgré les distances,
- Ne pas isoler la Cheffe de service dans son travail.

La dynamique existante nous permet de penser que tous ces défis seront relevés mais avec plus au moins de facilité.

Le Directeur du Service PAD

ANNEXE 1 :

Rapport d'Activité et de suivi du PAD du 01/01/19 au 31/12/19.

Association Prado Bourgogne
Association (loi 1901) d'Action Éducative et Sociale Spécialisée
Mission de Service public

Rapport d'activité et de suivi des établissments du Prado Bourgogne

du : 01/01/2019 Au: 31/12/2019

OBJET	SALORNAY	BELLEVUE - MONTFERROUX	MEPLIER	PLACEMENT A DOMICILE	S.P.F.E.	MAISONNEE	Total 2019	Total 2018	Total 2017
Nb d'enfants accompagnés par le PRADO				29			29	31	29
Nb d'enfants pour CD71				29			29	31	29
Nb de situations pour CD71				29			29	32	29
Nb d'enfants pour CD01				0			0		
Nb d'enfants pour CD03				0			0		
Nb d'enfants pour CD21				0			0		
Nb d'enfants pour CD21B				0			0		
Nb d'enfants pour CD30				0			0		
Nb d'enfants pour CD62				0			0		
Nb d'enfants pour CD69				0			0		
Nb d'enfants pour CD69M				0			0		
Nb d'enfants pour CD74				0			0		
Nb d'enfants pour CD91				0			0		
Nb d'enfants Autres Départements				0			0	32	
Nb d'enfants pour JMIN				0			0	32	
Nb situations pour CD01				0			0		
Nb situations pour CD03				0			0		
Nb situations pour CD21				0			0		
Nb situations pour CD21B				0			0		
Nb situations pour CD30				0			0		
Nb situations pour CD62				0			0		
Nb situations pour CD69				0			0		
Nb situations pour CD69M				0			0		
Nb situations pour CD74				0			0		
Nb situations pour CD91				0			0		
Nb situations pour JMIN				0			0		
Nb de situations Autres Départements				0			0		
Nb de situation en Accueil d'urgence				0			0		
Nb d'enfants bénéficiant de plusieurs prises en charge PRADO				0			0	1	
Nb d'enfants Accueil de Jour seul				0			0		
Nb d'enfants Hébergement + Accueil de jour				0			0		
Nb d'enfants Hébergement seul				0			0		
Nb d'enfants Placement à Domicile				29			29	31	29

Une situtation = un même departement d'origine , un même usager, une même nature de placement sur une période continue dans un même etablissment. Un ecart entre le nombre de situation et le nombre d'enfants pris en charge , peut être expliqué par un changement de nature pendant un même placement, par deux période continue pour un même enfant. Par exemple : un usager changeant de département d'origne (de CD01 à CD71) ou passant de l'Accueil de jour + hebergement à l'hergement simple

Association Prado Bourgogne
Association (loi 1901) d'Action Éducative et Sociale Spécialisée
Mission de Service public

Rapport d'activité et de suivi des établissments du Prado Bourgogne

du : 01/01/2019 Au: 31/12/2019

OBJET	SALORNAY	BELLEVUE - MONTFERROUX	MEPLIER	PLACEMENT A DOMICILE	S.P.F.E.	MAISONNEE	Total 2019	Total 2018	Total 2017
Nb d'enfants Placement Educatif				0			0		
Nb d'enfants Placement Educatif SCOT Montc				0			0		
Nb d'enfants Placement Familial				0			0		
Nb de situations Accueil de Jour seul				0			0		
Nb de situations Hébergement + Accueil de jour				0			0		
Nb de situations Hébergement seul				0			0		
Nb de situations Placement à Domicile				29			29	32	29
Nb de situations Placement Educatif				0			0		
Nb de situations Placement Educatif SCOT Montc				0			0		
Nb de situations Placement Familial				0			0		
Nb de situations par type de prise en charge				29			29	32	29
Nb d'enfants DREF				3			3	3	3
Nb de situations DREF				3			3	3	3
Nb d'enfants en situations Séquentielles				0			0		
Nb de situations Séquentielles				0			0		
Nb d'enfants Mineur Non Accompagnés				0			0		
Nb de situations Mineur Non accompagne				0			0		
Nb d'enfants Contrat Jeune Majeur Non Accompagnés				0			0		14
Nb de situations Contrat Jeune Majeur Non Accompagnés				0			0		
Nb d'enfants				0			0		
Nb d'enfants Accueil provisoire ASE - placement ASE contractualisé				4			4	4	2
Nb d'enfants ASE (garde) placement du Juge vers ASE qui confie à ets				17			17	13	16
Nb d'enfants Contrat Jeune Majeur ASE				0			0		
Nb d'enfants MNA Antenne MAISONNEE ASE				0			0		
Nb d'enfants MNA Antenne MONTFERROUX ASE				0			0		
Nb d'enfants MNA Antenne MONTFERROUX CJM				0			0		
Nb d'enfants MNA Antenne MONTFERROUX OTE				0			0		
Nb d'enfants MNA Antenne PLACEMENT ASE				0			0		
Nb d'enfants MNA Antenne PLACEMENT OTE				0			0		
Nb d'enfants Ordonnance 2 2 45 Ordonnance de placement direct au Pénal				0			0		
Nb de situations				0			0		
Nb d'enfants Ordonnance de placement direct au civil				10			10	17	12
Nb de situations Accueil provisoire ASE - placement ASE contractualisé				4			4	4	2

Une situtation = un même departement d'origine , un même usager, une même nature de placement sur une période continue dans un même etablissment. Un ecart entre le nombre de situation et le nombre d'enfants pris en charge , peut être expliqué par un changement de nature pendant un même placement, par deux période continue pour un même enfant. Par exemple : un usager changeant de département d'origne (de CD01 à CD71) ou passant de l'Accueil de jour + hebergement à l'hergement simple

Association Prado Bourgogne
Association (loi 1901) d'Action Éducative et Sociale Spécialisée
Mission de Service public

Rapport d'activité et de suivi des établissments du Prado Bourgogne

du : 01/01/2019 Au: 31/12/2019

OBJET	SALORNAY	BELLEVUE - MONTFERROUX	MEPLIER	PLACEMENT A DOMICILE	S.P.F.E.	MAISONNEE	Total 2019	Total 2018	Total 2017
Nb d'enfants Ordonnance Tutelle Etat				0			0		
Nb de situations ASE (garde) placement du Juge vers ASE qui confie à ets				17			17	14	16
Nb de situations Contrat Jeune Majeur ASE				0			0		
Nb de situations MNA Antenne MAISONNEE ASE				0			0		
Nb de situations MNA Antenne MONTFERROUX ASE				0			0		
Nb de situations MNA Antenne MONTFERROUX CJM				0			0		
Nb de situations MNA Antenne MONTFERROUX OTE				0			0		
Nb de situations MNA Antenne PLACEMENT ASE				0			0		
Nb de situations MNA Antenne PLACEMENT OTE				0			0		
Nb de situations Ordonnance 2 2 45 Ordonnance de placement direct au Pénal				0			0		
Nb de situations Motif Sortie : 115 - CHRS				0			0		
Nb de situations Ordonnance de placement direct au civil				10			10		
Nb de situations Motif Sortie : Autre Etablissement PRADO				0			0	1	3
Nb de situations Ordonnance Tutelle Etat				0			0		
Nb de situations Motif Sortie : Autre prise en charge				3			3		
Nb de situations Motif Sortie : Autonomie avec revenu				0			0		
Nb de situations Motif Sortie : Décès Incarcération autre				0			0		
Nb de situations Motif Sortie : Départ Majeur à son initiative				0			0		
Nb de situations Motif Sortie : Famille Accueil				0			0		
Nb de situations Motif Sortie : Fin prise en charge Acc Jr				0			0		
Nb de situations Motif Sortie : Fugue avec fin prise en charge				0			0		1
Nb de situations Motif Sortie : Fin de prise en charge				5			5	4	4
Nb de situations Motif Sortie : Orientation vers PAD PRADO				0			0		
Nb de situations Motif Sortie : Retour dans la famille				2			2	3	2
Durée moyenne en mois : Accueil de Jour				0			0		
Durée moyenne en mois : Hebergement				0			0		
Durée moyenne en mois : PE/SCOT Montceau				0			0		
Durée moyenne en mois : Placement à Domicile				13			13	10	8
Durée moyenne en mois : Placement Educatif				0			0		
Durée moyenne en mois : Placement Familial				0			0		
Durée moyenne Hebergement + Accueil de Jour				0			0		
Nb de Refus d'admission				15			15	12	21
Nb de refus : à la demande du travailleur social				5			5	4	1

Une situtation = un même departement d'origine , un même usager, une même nature de placement sur une période continue dans un même etablissment. Un ecart entre le nombre de situation et le nombre d'enfants pris en charge , peut être expliqué par un changement de nature pendant un même placement, par deux période continue pour un même enfant. Par exemple : un usager changeant de département d'origne (de CD01 à CD71) ou passant de l'Accueil de jour + hebergement à l'hergement simple

Association Prado Bourgogne
Association (loi 1901) d'Action Éducative et Sociale Spécialisée
Mission de Service public

Rapport d'activité et de suivi des établissments du Prado Bourgogne

du : 01/01/2019 Au: 31/12/2019

OBJET	SALORNAY	BELLEVUE - MONTFERROUX	MEPLIER	PLACEMENT A DOMICILE	S.P.F.E.	MAISONNEE	Total 2019	Total 2018	Total 2017
Nb de refus : Effectif Complet				1			1	6	9
Nb de refus : Liste d'attente				1			1	1	7
Nb de refus : Projet en inadéquation				7			7	1	4
Nb d'entrée physique				11			11	14	19
Nb de sortie physique				12			12	14	11
Nb d'enfants pour Paray-le-Monial - Charolles				3			3	4	3
Nb d'enfants pour Chalon/Saône - Louhans				2			2	5	7
Nb d'enfants pour Montceau - Creusot - Autun				6			6	6	8
Nb d'enfants pour Mâcon - Cluny - Tournus				10			10	8	7
Nb d'enfants pour Autres départements				0			0		
Nb d'enfants pour MDR Anse				0			0		
Nb d'enfants pour MDR Chatillon				0			0		
Nb d'enfants tutelle sous AEMO				0			0		
Nb d'enfants avec habillement				2			2	6	9
Nb d'enfants avec argent de poche				5			5	9	10
Nb d'enfants avec Taxi				0			0		1

Une situtation = un même departement d'origine , un même usager, une même nature de placement sur une période continue dans un même etablissment. Un ecart entre le nombre de situation et le nombre d'enfants pris en charge , peut être expliqué par un changement de nature pendant un même placement, par deux période continue pour un même enfant. Par exemple : un usager changeant de département d'origne (de CD01 à CD71) ou passant de l'Accueil de jour + hebergement à l'hergement simple

PAD – Besoins de l'enfant – Compétences parentales – Capacités et Incapacités parentales -

Depuis la loi de 03/2016, il est fait référence aux besoins fondamentaux des enfants. En parallèle, il me parait nécessaire de repérer les compétences, les capacités parentales devant être mises en œuvre pour répondre aux besoins de l'enfant. L'accompagnement des familles que nous exerçons ce fait dans la cadre de la Protection de l'Enfance, nous devons donc aussi évaluer les incapacités parentales mettant en danger le développement de l'enfant.

Nous avons travaillé il y a plusieurs années avec l'université de Québec sur les compétences parentales et lors de l'action recherche PAD nous avons pu travailler avec M. POURTOIS qui nous a présenté sa grille.

Nous avons été accompagnés par Mme BONNEVILLE-BARUCHET sur de nombreuses formations et colloques au cours desquels nous avons pu prendre connaissance de son travail sur ces différents domaines. Travaillant sur le champ de la Protection de l'Enfance, il nous parait prioritaire de pouvoir repérer les incapacités parentales afin d'assurer à l'enfant une protection maximale et rappeler aux parents que leur priorité première est de répondre aux besoins de leur enfant et non aux leurs. Nous reprenons dans notre grille les capacités parentales de base **(1)** établies par Mme BONNEVILLE-BARUCHET.

Pour Mme BONNEVILLE BARUCHET l'**Incapacité** est un état psychopathologique du registre des troubles psychiques personnels qui affectent gravement le **Pouvoir-Être** parent. L'incapacité parentale signifie que les parents ne disposent pas des ressources et des capacités personnelles qui permettent d'être parent « à temps complet » suffisamment bon pour le développement de l'enfant, sans négligence, sans maltraitance. Cette incapacité ne relève pas de la volonté, du désir : le parent **veut** mais **ne peut pas** faire ou s'empêcher de faire.

BESOINS DE L'ENFANT	COMPETENCES PARENTALES	CAPACITES PARENTALES	INCAPACITE PARENTALE
Besoin de protection	Adaptation des réponses matérielles, affectives et psychologiques à l'âge de l'enfant et sa maturité • A des contacts physiques adéquats avec l'enfant (pas brusques, pas érotisés ou fusionnels…) • Fait porter un casque à l'enfant quand il fait du vélo	**(1) Capacités parentales de base** Capacité de régulation neurologique et psychologique du stress, de l'excitation pulsionnelle Maitrise de l'impulsivité Solide intégration des interdits fondamentaux : interdit de l'inceste, interdit de la violence, différences des générations et des rôles Solide intégration des différences de génération et de rôles parent/enfant Capacité à supporter la frustration et pouvoir différer la satisfaction personnelle. (Capacité d'abnégation parentale) Capacité à prioriser les besoins de l'enfant sur la satisfaction de désirs et besoins personnels Capacité à maintenir une identification aux	**Facteurs venant montrer les incapacités parentales ils ne peuvent pas Être-parent** **Humeur instable** Irritabilité Exaltation Agitation **Dépressif** Triste – malheureux – Renfermé – apathique Perte d'énergie Sentiment d'impuissance Sentiment de culpabilité TS **Anxieux** Obsessions ruminations Crises de panique Agoraphobie Rituels **Perfectionniste** Contrôle et domine les autres Attentes excessives et rigides vis-à-vis de soi et des autres Susceptible **Alcool – Drogue** **Sentiment de persécution** Conviction d'être espionné, persécuté On parle dans son
Besoins physiologiques et de santé	Répondre aux besoins de base (nutrition – sommeil – habillement – logement – soins de santé – hygiène – sécurité -)		
Besoin de sécurité affective et relationnelle	Offrir une réponse et un engagement affectif Avoir une attitude positive envers l'enfant Chaleureux et affectueux avec l'enfant Accepte l'enfant – Porte attention à l'enfant (il est présent y compris psychologiquement dans la tête du parent) Est conscient de la différence de développement avec son enfant (n'entre pas en compétition avec lui lors de jeux, ne considère pas l'enfant comme un pair)		

Besoin d'expériences et d'exploration du monde	Considérer et traiter l'enfant comme une entité distincte Favorise la socialisation de l'enfant Réagit positivement face aux découvertes de l'enfant	vécus émotionnels de l'enfant Capacité à interroger une part de responsabilité personnelle dans la situation et/ou l'état de l'enfant Capacité d'investir **et** de maintenir dans la durée l'investissement des soins et aides proposées. Capacités d'acquérir, de s'approprier et de reproduire de façon adaptée et **autonome** les compétences transmises. **Autres capacités** Organisé Capable d'introspection Flexible Efficace à résoudre des problèmes liés à la vie de famille (débrouillard) Capacité à exprimer leurs besoins, leurs attentes, leurs sentiments et de poser des règles Compréhensif – empathique Energique Maitrise de soi Humeur stable Optimiste Pourvu d'humour Contrôle de soi	dos **Jugement déficient** Indécision extrême Répétition des décisions inappropriées Attribue aux enfants des intentions déraisonnables) **Symptômes additionnels** Anorexie Boulimie Amnésie troubles de la mémoire Etat de confusion intense **Représentation de soi et rapports aux autres** Faible estime de soi Besoin insatiable d'affection Coupé de ses affects Relations utilitaires Repli sur soi **Limite intellectuelle** Capacité d'apprendre limitée Incapacité à anticiper les choses, le danger Compréhension limitée **Comportement sexuel inadapté** Abus sexuel Agirs sexuels devant enfants Inceste « psychologique »
Besoin d'un cadre de règles et de limite	Etablir un cadre de vie • Fixe des limites appropriées à l'âge de l'enfant • Poser des sanctions adaptées à l'âge de l'enfant et ses écarts de conduites • Capacité à éviter l'escalade en cas de conflit • Fournit des explications adaptées à l'âge de l'enfant lorsqu'il donne les conséquences		
Besoin d'identité Incestuelle	Capable de parler à l'enfant de son histoire de manière adaptée Existe des liens entre les membres de la famille élargie et l'enfant Est capable de distinguer ce qui appartient à l'enfant et ce qui lui appartient. Assume son statut parental (ne considère pas l'enfant comme son ami ou un confident)		

Besoin d'estime de soi et de valorisation	Encourage l'enfant Répond aux questions ou demandes de l'enfant d'une manière convenant à sa maturité Souligne les qualités de l'enfant		
Besoin scolaire/formation besoins intellectuels et éducatifs de l'enfant	Connaît les besoins intellectuels et éducatifs associés à l'âge de l'enfant Est sensible au retard de développement l'enfant et va chercher de l'aide si nécessaire Assiste aux rencontres de parents sur demandes des enseignants A de l'intérêt pour ce qui se passe à l'école. Reconnait les difficultés ou le retard intellectuel de son enfant dans les apprentissages Soutient l'enfant dans ses apprentissages scolaires, ses devoirs en l'aidant au besoin Ne discrédite pas l'école aux yeux de l'enfant		

Blanzy 13 août 2019

Alain FRITSCH
Directeur PAD